



Expulsion logement avec dette locative

Par **PHIL472000**, le **13/10/2014** à **18:05**

j'ai ete expulsede mon logementcejour. j'ai une dette locative de 16000euros. j'ai des saisies sur salaire d'une somme de 800euros par mois avec une quotite insaisissable de 1200 e. la saisie correspond a une dette de 60 000euros du a des credits sur consommation. j'aimerais savoir si ma dette locative va grossir la somme des 60000euros en conservant ma quotite insaisissable de 1200e ou bien si l'huissier va me faire une saisie sur le compte tout les mois soit 1200e (salaire que je recois tous les mois et qui est ma quotite insaisissable) en me laissant que le rsa soit 500e. il saisira donc 700e par mois sur mon compte jusqu'a epuisement de ma dette locative de 16000e. j'avoue que une nouvelle saisie sur salaire m'arrangerai bcp car je conserverais ma quotite insaisissable de 1200e avec une somme a rembourser de 60000 ajoutee des 16000e de ma dette locative. la saisie sur compte sur 16000 divisee par 700e cest a dire 23 mois me fait tres peur car j'aurais le rsa pdt presque deux ans. l'huissier a t'il le droit de faire cela. puis je m'y opposer? merci pour votre reponse.

Par **cocotte1003**, le **13/10/2014** à **19:10**

Bonjour, qu'entendez vous par quotité disponible ? Un huissier peut aussi saisir les meubles, les voitures, biens et biens immobiliers, cordialement

Par **PHIL472000**, le **14/10/2014** à **20:01**

je sais tres bien que l'huissier peut saisir tout cela mais q'il y a la saisie sur salaire et la saisie sur compte bancaire. j'ai deja des saisies sur salaire et j'aimerais savoir si je continuerais a

avoir ma saisie sur salaire avec ma somme insaisissable comme avant(il existe un bareme pour cela) ou si jaurais des saisies sur le compte du a ma nouvelle dette locative